

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Administration		No SD SD-2024-6281						
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser une dérogation à la Politique de gestion de la dette à long terme								
No dossier(s) interne(s) : No LV :NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) :00-Tous les districts									
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table><tr><td>Date</td><td>No résolution</td><td>Objet</td></tr><tr><td>2024-11-13</td><td>CM-20241113-1145</td><td>ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - 2025, 2026 ET 2027</td></tr></table> Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR :Yannick Langlois APPUYÉ PAR :Nicholas Borne et résolu: d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2025, 2026 et 2027. Le conseiller Achille Cifelli demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 12 en faveur et de 5 contre: M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition; les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition. ADOPTÉ (SD-2024-5055)				Date	No résolution	Objet	2024-11-13	CM-20241113-1145	ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - 2025, 2026 ET 2027
Date	No résolution	Objet							
2024-11-13	CM-20241113-1145	ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - 2025, 2026 ET 2027							
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS La politique de gestion de la dette à long terme instaure des règles et des stratégies de financement afin de contribuer, entre autres, à l'équité entre les générations. Ainsi, il est prévu que le budget de fonctionnement comporte les affectations suffisantes au paiement comptant et aux réserves financières pour couvrir minimalement 50 % des dépenses récurrentes des programmes à la charge de l'ensemble des citoyens. Pour 2025, une dérogation à la Politique de gestion de la dette à long terme est requise puisque les affectations aux paiements comptants et aux réserves financières ne couvrent environ que 35 % des dépenses récurrentes des programmes à la charge de l'ensemble des citoyens prévus au PTI 2025. Cette situation s'explique notamment par un investissement plus important en 2025 dans le maintien des actifs de la Ville et représente une hausse de près de 60 M\$ des dépenses récurrentes de programmes à la charge de l'ensemble des citoyens. Nous observons également une baisse des taux d'intérêt entraînant une diminution de ces revenus générés par les liquidités de nos réserves financières. Ces éléments sont en partie contrebalancés par une augmentation de 8 M\$ des affectations aux paiements comptants des immobilisations prévues au budget de fonctionnement. Comme le prévoit la Politique de gestion de la dette à long terme, cet indicateur sera mesuré à la fin de l'année 2025. Ainsi, la mise en place de nouveaux programmes de subventions gouvernementales durant l'année ainsi qu'une gestion active de la réalisation des dépenses des programmes pourrait permettre à la Ville de respecter cet indicateur. La révision de nos politiques financières au cours de l'année 2025 nous permettra également de mieux analyser les différents paramètres sur lesquels La Ville pourra intervenir dans l'avenir.									
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS									

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Administration	No SD SD-2024-6281
ASPECTS FINANCIERS		
Dépenses de programmes récurrentes prévues au PTI pour l'année 2025		
Dépenses de programmes récurrentes		306,4 M\$
Financement externe (subventions, contributions,...)		(64,0) M\$
Dépenses récurrentes des programmes à l'ensemble des citoyens		242,4 M\$
Affectations au paiement comptant et aux réserves financières prévues au budget de fonctionnement		
Paiement comptant		43,3 M\$
Affectations aux réserves financières et fonds réservés		42,2 M\$
Total		85,5 M\$
Montant minimal requis des affectations		
242,4 M\$ X 50 % = 121,2 M\$		
CULTURE		
NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES		
NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF		
Politique de gestion de la dette à long terme		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU		
de recommander au conseil d'autoriser une dérogation à la Politique de gestion de la dette à long terme relativement aux affectation aux paiements comptants des immobilisations et aux réserves financières et fonds réservés prévus au budget de fonctionnement 2025 qui couvre moins de 50% des dépenses récurrentes des programmes à l'ensemble des citoyens prévues au PTI 2025.		